Image not found or type unknown

Est ce que j'ai droit a la nationalite française

Par **cheminot58**, le **31/01/2014** à **11:34**

majid je suis algerien né en 1958 a berkane maroc de pére algerien (français)a lépoque et de mere marocainne je reçois mes actes de naissance de nantes et de berkane ou c'est marque sur celui de nantes de pére francais et sur celui de berkane c'est inscrit nationalite la mienne française. jai entame une demande de reintegration de la nationalite francaise au sce concerne chateau des rentiers paris en 2008 avec l'envoi bien sur de mon acte de naissance(nantes). apres 02mois jereçois une convocation de la part du consulat de france D'oran jour J bien costumé arrive au consulat a7h30 avant l'heure l'acceuil d'abord n'est pas chaleureux comme si on demandait l'aumone sans oublier la fouille et sans portable.rentrant chez un certain mr;x ce dernier me remet le certificat de nationalite francaise plutot je m'excuse il me remet les papiers que j'ai envoye a (1) chateau rentier et comme reponse je vous rappele que ce service (1) n'est pas competent pour connaitre de toute demande de reintegration ou d'acquisition de la nationalite française procedures dont la plupart presupposent une RESIDENCE EN FRANCE DU DEMANDEUR ..EST CE QUE J'ai droit a la nationalite française 24/01/2014 c'est inscrit sur mon acte de nantes csl oujda 001959 qu'est ce que ca veut dire csl et col.méme le casier judiciaire extrait No 3 je l'ai eu du tribunal d'instance de montpelier alors je suis algerien ou français

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés